



secretariat.federation@ufap.fr

CONDÉ-SUR-SARTHE :

L'HONNEUR DES PERSONNELS N'EST PAS NÉGOCIABLE !

Pantin, le 19 juillet 2026

Le 9 juillet 2026, la Contrôleuse générale des lieux de privation de liberté a publié des « recommandations en urgence » relatives au centre pénitentiaire d'Alençon-Condé-sur-Sarthe.

En quelques pages, la CGLPL accuse des personnels de violences « systémiques », de pratiques humiliantes, de propos racistes et de traitements inhumains et dégradants.

Les équipes de roulement, la brigade QI-QD et l'ELSP sont ainsi publiquement désignées, sans que les agents soient individuellement identifiés, entendus ou mis en mesure de répondre aux accusations portées contre eux.

Pour l'UFAP UNSa Justice, ce procédé est inacceptable !

Le rapport évoque des témoignages de personnes détenues, de professionnels et d'intervenants. Pourtant, il ne précise ni leur nombre, ni leur fonction, ni les faits directement constatés par chacun. Les formules « selon les propos rapportés » ou « plusieurs détenus ont indiqué » se succèdent, mais les éléments permettant de distinguer un fait établi d'une simple accusation restent absents.

Et malgré cette méthode opaque et insuffisamment contradictoire, le verdict tombe : les violences seraient « systémiques » !

Une accusation doit conduire à une enquête, pas à une condamnation collective.

L'UFAP UNSa Justice ne couvrira jamais un comportement individuel fautif qui serait objectivement établi. Mais entre rechercher la vérité et salir indistinctement tous les personnels, il existe une frontière que la CGLPL a choisi de franchir.

Le QLCO de Condé-sur-Sarthe accueille des profils liés à la criminalité organisée. Les personnels y exercent dans un environnement marqué par les menaces, les risques de représailles, les tentatives d'identification et les pressions exercées sur leurs familles.



Dans ce contexte, présenter les mesures de protection des agents comme les instruments d'une prétendue impunité est particulièrement irresponsable.

En jetant ainsi l'opprobre sur les personnels, la CGLPL fragilise leur autorité, nourrit la défiance et porte directement atteinte à leur sécurité.

Le calendrier interroge également. La visite s'est déroulée du 4 au 7 mai 2026. Les recommandations n'ont été adressées au ministre que le 9 juin, puis publiées le 9 juillet, soit deux mois après la visite.

Pourtant, la CGLPL affirme que les faits devaient « cesser immédiatement ».

On ne peut pas pratiquer la lenteur dans les actes et l'urgence dans les titres !

Soit les faits étaient incontestables et exigeaient une réaction immédiate, soit ils nécessitaient plusieurs semaines de vérifications, auquel cas la prudence aurait dû s'imposer avant de condamner publiquement tout un collectif professionnel.

Une procédure de référé devant un tribunal administratif ne constitue pas davantage une condamnation pénale collective ou individuelle. Elle ne permet à personne de présenter indistinctement les personnels de Condé-sur-Sarthe comme des tortionnaires, des racistes ou des individus agissant en toute impunité. **Qui plus est à la suite d'une saisine de l'OIP, véritable groupuscule pro-détenus et anti-prisons !**

À Condé-sur-Sarthe comme partout ailleurs, les personnels pénitentiaires accomplissent une mission difficile, dangereuse mais essentielle.

Ce qui demeure certain, c'est que TOUS les procédés sont bons pour mettre à mal la doctrine QLCO et la gestion de ces narco trafiquants. Ce qui reste regrettable, c'est qu'une partie du système actuel leur sert la soupe à tout bout de champ. Nous mettons en garde contre toute tentative de tirer prétexte de cette affaire pour affaiblir la doctrine des Quartiers de Lutte contre la Criminalité Organisée. Les QLCO ne sont pas nés d'une idéologie, mais d'une nécessité : protéger les personnels, préserver la sécurité des établissements et empêcher les criminels les plus dangereux de poursuivre leurs activités derrière les murs. Ils sont nés à la suite de la mort de deux des nôtres !

Derrière chaque uniforme pénitentiaire et où que cela soit, il y a des femmes et des hommes qui servent avec professionnalisme, mais aussi des familles, des conjoints, des enfants qui subissent eux aussi les conséquences d'une exposition médiatique particulièrement violente.

L'UFAP UNSa Justice se tiendra toujours aux côtés des personnels pénitentiaires pour défendre leur honneur, leur sécurité et leur présomption d'innocence.

Le Secrétaire Général, Alexandre CABY

